Montpellier, le 20 septembre 2021

**Objet** : **Prise en charge des personnes âgées et fragiles à domicile**

Monsieur le Président,

Nous sommes régulièrement interpelés par des patients et des familles au sujet de la prise en charge par les infirmières et les infirmiers libéraux des personnes les plus âgés et les plus fragiles. **De plus en plus de nos concitoyens ont du mal à trouver des infirmières pour leurs proches, les plus dépendants, les plus isolés**.

**En effet, notre vocation aux contraintes fortes est de plus en plus difficile à exercer**, d’autant plus depuis le début de la crise sanitaire ce qui a évidemment des conséquences importantes dans la prise en charge des patients. Notre profession est de moins en moins attractive avec si peu de valorisation mais toujours plus de contrôles. Concernant par exemple la prise en charge des personnes âgées de plus de 90 ans, nous sommes passés en 2020 de 31,80€ à 28,70€ maximum par jour soit une perte sèche de 10% par prise en charge concernée pour les patients les plus lourds. On peut ajouter à cela que notre indemnité forfaitaire de déplacement (2,50€) n’a pas été revalorisée depuis 12 ans comme la plupart de nos tarifs alors que le prix du carburant monte en flèche. Enfin, dans les zones rurales, de montagnes, le plafonnement des indemnités kilométriques est très pénalisant pour les infirmières et les infirmiers libéraux.

Convergence Infirmière, syndicat représentatif des infirmières et des infirmiers libéraux appelle votre attention sur la **nécessité impérieuse de** **relever le défi de la prise en charge de la dépendance et de la fragilité au domicile** et **de permettre une prise en charge adaptée de tous nos concitoyens qui en ont besoin.**

Les usagers de notre système sanitaire ont un besoin impérieux de notre présence de par nos compétences et car **nous répondons présents 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et 365 jours par an sur l’ensemble du territoire**. Dans un certain nombre de territoires défavorisés, nous sommes les derniers soignants au domicile permettant à nos ainés de vieillir à la maison dans les meilleures conditions pour éviter les complications, les hospitalisations, les accidents.

Prendre en charge un patient âgé et fragile nécessite une évaluation des besoins, des problématiques du patient, du lieu de vie, de l’environnement, de la psychologie, de son état global pour l’accompagner au mieux dans sa prise en charge afin de rechercher une alliance thérapeutique mais aussi parfois pour modifier certains comportements dans les habitudes de vie en l’éduquant.

A ce titre, **les patients ont besoin qu’une véritable consultation infirmière soit mise en place.** Cela permettra d’identifier tous leurs besoins afin de bâtir avec ce dernier et sa famille un plan co-construit de prise en charge pour rester le plus autonome possible. Le patient a besoin d'être acteur de sa prise en charge dans une perspective de responsabilité partagée, d'être associé à ses soins, à son traitement. Il doit être écouté et compris pour devenir l’acteur dynamique de sa prise en charge.

Pour une meilleure prise en charge, il convient également de **généraliser l’autorisation des infirmières d’établir des ordonnances**. Il est essentiel d’avancer rapidement sur ce sujet afin de prendre en compte la pénurie de médecins dans de nombreux territoires et d’élargir l’autonomie de l’infirmière, seule à côtoyer au quotidien les malades.

Plus globalement, **une enveloppe financière dimensionnée doit être dédiée à la prise en charge à domicile**.

Je sais toute l’attention que vous portez à la bonne prise en charge de nos aînés, de ceux qui sont frappés par la maladie et plus largement de l’ensemble des usagers de notre système de santé. Je sollicite donc votre intervention auprès de M. le Ministre des Solidarités et de la Santé, de M. le Premier ministre et de M. le Président de la République afin que notre système de santé puisse apporter un service efficace et sûr aux patients.

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Président, l’expression de mes salutations sincères.

Ghislaine SICRE

Présidente de Convergence Infirmière

**M. Gérard RAYMOND**

**Président de France Assos Santé**

**10, Villa boquet**

**75007 PARIS**